

# La FPP est là pour vous !



- **Connaître les principaux paramètres de l'environnement économique, juridique et technique de son métier** : baromètre de suivi conjoncturel des ventes de piscines et l'étude économique du secteur, nouvelles normes...
- **Une équipe de spécialistes en permanence à votre service** pour vous conseiller dans les domaines juridique, réglementaire et normatif.
- **Une information en temps réel** sur votre marché (piscines et abris) et sur votre profession : législation et normalisation applicables, étude et tendances du marché, accidentologie... Newsletters mensuelles, mails groupés, publications du FPP news, réunions d'information, journées professionnelles, journées d'accueil des nouveaux adhérents...
- **Une boîte à outils de documents essentiels pour votre activité**
  - Modèles de documents contractuels : CGV, devis, PV de réception, état des réserves...
  - Modèles de lettres types à l'attention des collectivités locales, de la DDASS...
  - Documents d'information technique (notes et directives)
- **Vous démarquer de vos concurrents** en faisant état de votre qualité de membre de la FPP : charte du constructeur, du service, des abris, logo, attestation d'adhésion. Visibilité sur l'annuaire en ligne [www.propiscines.fr](http://www.propiscines.fr) et [www.piscine-bonheur.fr](http://www.piscine-bonheur.fr)
- **Participer activement à la défense des intérêts de votre profession.**

Grâce au nombre de ses adhérents qui représentent un poids économique important sur le marché de la piscine, la FPP est reconnue comme « l'interlocuteur de référence » dans le domaine de la piscine et du spa par les pouvoirs publics et par les médias

**Parce qu'elle est l'interlocuteur de référence des pouvoirs publics dans le domaine des piscines familiales, la FPP a réussi à :**

- **Limiter la responsabilité du constructeur de piscines à la remise de la note technique que la sécurité alors que les pouvoirs publics souhaitaient que les constructeurs de piscines aient l'obligation de poser et d'installer les systèmes de sécurité.**
- Permettre que 4 systèmes de protection entrent en application de la loi sur la sécurité des piscines alors que les pouvoirs publics auraient souhaité que seules les barrières entrent dans le périmètre d'application de la loi sur la sécurité des piscines.
- Ce que les skimmers restent autorisés dans certaines piscines collectives alors que les normalisateurs européens auraient souhaité les voir disparaître.
- Faire en sorte que les arrêtés sécheresse permettent souvent le remplissage des piscines en construction
- **Créer un comité technique de normalisation européenne à Présidence française notamment afin d'éviter que les normes européennes sur les piscines publiques s'appliquent aussi aux piscines familiales ce qui aurait pu faire disparaître le marché de la piscine familiale**
- Permettre que les assureurs acceptent désormais d'assurer la plupart des constructeurs de piscines en décennale alors qu'il y a quelques années ils opposaient à cela un refus quasi-systématique



## LES JOURNÉES PROFESSIONNELLES DE LA PISCINE



# ÉDITION 2012

## 17 - 19 - 24 - 26 JANVIER

17 janvier  
MONTAUBAN



**Abbaye des Capucins**  
6 - 8 quai Verdun  
82000 Montauban - France  
Tél. : +33 (0)5 63 22 00 00  
Fax : +33 (0)5 63 22 00 01  
www.abbayedescapucins.fr

19 janvier  
HYÈRES



**Casino hôtel  
des palmiers**  
1, av. Ambroise Thomas  
83400 Hyères - France  
Tél. : +33 (0)4 94 12 80 80  
www.casinohyeres.com

24 janvier  
AUXERRE



**Hôtel Restaurant  
"Les Clairions"**  
Carrefour de l'Europe  
89000 Auxerre - France  
Tél. : +33 (0)3 86 94 94 94  
Fax : +33 (0)3 86 48 16 38  
www.clairions.com

26 janvier  
ANGERS



**Château de la Perrière**  
Route de Cantenay-Épinard  
49240 Avrillé - France  
Tél. : +33 (0)2 41 27 37 47  
www.chateaudelaperriere.com

## UNE JOURNÉE INTENSE D'INFORMATIONS PROFESSIONNELLES DANS UN CADRE AGRÉABLE

Extrait des conférences : **Les 6 sujets**

- 1 2012 Le chef d'entreprise au cœur du système :** comment organiser votre protection sociale de chef d'entreprise et préparer votre retraite de chef d'entreprise ?
- 2 Savoir pour appliquer dès mars 2012 :** Nouvelles règles d'urbanisme et nouvelle fiscalité de l'urbanisme appliquées aux piscines
- 3 Réglementation applicable au bruit / conflits de voisinage**
- 4 Évolution économique du secteur : le baromètre et l'étude consommateurs :** quelles conséquences à tirer sur l'organisation de l'entreprise ?
- 5 Présentation de l'étude SOFRES réalisée pour la FPP et REED image de la piscine / consommateurs :** quelle conséquence en tirer sur la communication vers le client final ?
- 6 Stockage et vente des produits de traitement de l'eau : réglementation applicable et conseils pratiques**

**Une attestation de participation vous sera remise à valoriser auprès de vos clients.**

**Coût de la journée 72 € T.T.C. (60€ H.T.)**

Comprenant les pauses et le déjeuner du midi et 1 CD de l'ensemble des interventions

### BULLETIN DE RÉSERVATION

**A retourner avec le règlement par chèque  
à l'ordre de : D/créa.com par courrier au 21 rue Hébert -92140 Clamart  
dcrea.imprim@wanadoo.fr**

Je participe à :  Montauban  Hyères  Auxerre  Angers

Société : .....

Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....